

ABONNEMENT.
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20 c.
 Réclames 30
 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
 27 Juin 1884.

NOUVELLE ATTAQUE AU TONKIN.

La séance d'hier s'est ouverte au milieu d'une émotion très-vive. Une dépêche du Tonkin communiquée hier matin à 40 heures disait que 4,000 réguliers Chinois — réguliers, entendez-vous bien? — avaient fait un retour offensif sur Lang-Son, en dépit de tous les traités du monde, y compris celui signé le 11 mai dernier à Hanoi, nous avaient tué 7 hommes, nous en avaient blessé 42 autres dont 2 officiers.

Interrogé en séance par M. Ténor, M. Ferry n'a pu nier l'authenticité de la dépêche qui a été envoyée par le général Millot. Mais il a fort timidement d'ailleurs déclaré que M. Patenôtre avait reçu par le télégraphe l'ordre d'aller à Pékin exiger de la Chine une réparation; que d'autre part le général Négrier était parti en toute hâte à la tête d'une colonne volante pour chasser les réguliers Chinois et protéger la garnison de Lang-Son contre de semblables surprises.

C'est fort bien! Mais si la Chine nous refuse cette réparation? C'est la guerre. Or, si deux jours après nous l'avoir accordée, en paroles, elle nous renvoie encore quelques milliers de réguliers pour déchirer à coups de baïonnettes et nos traités et la peau de nos soldats, qu'advient-il? La guerre, toujours la guerre.

Voilà le fruit de la politique coloniale de M. Ferry. L'ordre vient d'être envoyé au général Millot de surseoir au rapatriement des troupes du Tonkin dont plusieurs fractions étaient déjà embarquées. Nous en sommes au début d'une guerre d'escarmouches qui harassera nos troupes, nous entraînera dans des dépenses incessantes. Nos ennemis trouveront toujours, grâce à la complicité des Chinois limitrophes, un asile qui leur

permettra de reprendre des forces pour nous attaquer. Elle est jolie la paix de M. Ferry!

LES SOLDATS RETRAITÉS.

Le 23 juillet 1884, les Chambres ont voté une loi d'après laquelle la pension des soldats ayant passé vingt-cinq ans sous les drapeaux a été portée de 5 à 700 fr., celle des sous-officiers de 700 à 1,000.

Cette loi, mal rédigée comme toutes les lois sorties de ce Parlement opportuniste, a donné ce résultat absurde :

Un soldat retraité le 22 juillet 1884 ne touche que 500 fr., tandis que celui qui a été retraité un jour plus tard a droit à 700. 200 fr. de différence. Pour les sous-officiers, l'écart est de 300 fr.

Est-ce distraction? Est-ce économie?

Il y a de l'une et de l'autre. D'une part, tous les projets qui ont été présentés par les différents cabinets, depuis l'avènement de M. Grévy, étaient des projets mal étudiés et remplis de contradictions.

D'autre part, les Chambres n'ont apporté de modifications à ces projets que selon le caprice de leurs impressions politiques.

Les vieux soldats, gens habitués à la discipline, et ne constituant pas une matière électorale importante, il ne s'est point trouvé d'orateurs pour défendre leur cause.

On les a complètement abandonnés. Au bout de trois ans, ils ont organisé un meeting, afin de s'entendre pour une pétition aux Chambres.

Des députés et des sénateurs se sont précipités, désireux de réparer un injustice oubli et peut-être aussi pour éviter les reproches sanglants que mérite leur attitude passée.

L'unification de la retraite va être proposée au Parlement un de ces jours.

Sera-t-elle votée? Il y a environ quarante mille vieux soldats qui ont été exclus du bénéfice de la loi de 1884.

Pour relever leur situation, il faudrait

inscrire au budget de 8 à 10 millions.

Le ministre des finances va faire la grimace, les opportunistes allégueront le déficit, et il est bien à craindre que la proposition soit repoussée.

On a dépensé dix fois cette somme en lycées inutiles et en gratifications scandaleuses pour des raisons électorales.

Mais pour les soldats retraités, vous verrez que cette République des tripoteurs se montrera avare.

Ils ont, ces vieux serviteurs de la patrie, tous les droits à la reconnaissance nationale.

Mais ils ont le malheur de ne pas être une puissance électorale.

Ils sont dignes d'intérêt, mais pas influents, étant disséminés un peu par toute la France.

Ah! s'ils formaient une circonscription électorale, comme on les écouterait!

Il y a des départements où la réélection d'un député ministre a coûté plus cher que cela!

Vous verrez que cette majorité opportuniste, la plus dépensière qu'on ait jamais vue, traitera les pétitionnaires comme des mendiants importuns et qu'elle leur répondra :

« Je n'ai pas de monnaie. »

LE CHOLÉRA A TOULON.

Il est assez difficile de se faire une opinion sur la nature et la gravité de l'épidémie cholérique. Les dépêches et les communications officielles ne concordent pas avec les télégrammes particuliers.

Le rapport de MM. Brouardel et Proust qui est parvenu au ministère du commerce est très-optimiste, à en juger par les extraits qu'en donne le *Gaulois*.

M. Daumas, député du Var, dit avoir reçu de Toulon une dépêche annonçant que la situation est moins bonne à Toulon que celle que font connaître les rapports adressés au gouvernement.

Toulon, 26 juin, 12 h. 45.

Dans la journée du 25, il y a eu 8 décès. Dans l'hôpital principal, ce matin, on compte 34 cholériques; il y en a 24 à Saint-Mandrier. Il est difficile d'évaluer exactement les cas qui se produisent en ville. L'autorité prépare l'évacuation de la prison civile.

On a compté six décès cholériques et une vingtaine d'entrées nouvelles à l'hôpital. Soixante cas ont été signalés. Dans le nombre des décès il faut comprendre celui d'un vieillard de 79 ans qui est tombé foudroyé.

Le conseil médical s'est réuni pour la seconde fois et a décidé la suppression de toute fête pouvant causer une agglomération de personnes. Un arrêté préfectoral a enjoint de fermer toutes les écoles.

On continue d'assainir la ville et de répandre du phénol dans toutes les rues. Une affiche de M. le maire prescrit de nouveau les ordres les plus rigoureux pour désinfecter les égouts, laver à grande eau les ruisseaux et les rues. Un service spécial de salubrité est établi dans tous les quartiers excentriques et même dans la banlieue.

Les habitants sont enjoint de s'abstenir de tout fruit et de désinfecter deux fois par jour les latrines, puisards, etc., au moyen de l'acide phénique ou du chlorure de chaux.

Bien que le nombre des décès n'augmente pas dans une proportion considérable, il n'y a cependant pas lieu d'être rassuré, car l'épidémie peut, comme en 1865, rester stationnaire pendant une quinzaine et reprendre ainsi avec une intensité terrible.

Le mouvement d'émigration continue. La plupart des émigrants restent dans les environs de la ville.

Le départ d'une partie des habitants, la consignation des marins en rade et des soldats dans les forts, le nettoyage de toutes les rues font que la ville de Toulon se trouve actuellement dans de meilleures conditions d'hygiène.

33 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Première partie.

IV

Demander la fougue de Gustave, l'obliger à venir, aux heures réglées, devant notre table de travail, me fut difficile. Je dus lutter vigoureusement contre cette nature indisciplinée.

Gustave m'aimait, cependant, car je m'efforçais d'être juste, ne négligeant pas une occasion de le récompenser, mais que cette affection ressemblait peu à la tendresse de mon cher petit Louis!

Des courses folles sur son poney, ses tours de force sur son trapèze, suffisaient à son bonheur. Il avait resté dix ans loin de moi sans en éprouver le moindre souci.

J'avais été trop favorisé aux Platanes. Des natures aimantes comme celles de Louis et de Marthe ne se retrouvent pas deux fois dans une même vie. Ces âmes si tendres, si généreuses, si profondes, sont les chefs-d'œuvre de Dieu, et les chefs-d'œuvre ne se comptent.

Né voulant pas amener de comparaisons, qui auraient pu froisser mon nouvel élève, jamais je ne parlais ni de Louis ni de M^{lle} Deline; mais que leur souvenir restait toujours gravé au plus profond de mon cœur!

Que de fois je fus envahi par une tentation folle de retourner vers eux! Que de fois je songeai à leur écrire!

Alors, je prenais une feuille blanche, j'y traçais, en tremblant, le nom de Marthe... puis, tout à coup, saisissant ma lettre, je la déchirais en m'écriant :

— Eh bien! non, cœur lâche, tu ne dois rien lui dire à cette enfant. Laisse au beau lac sa surface sans rides; ne le trouble jamais par les agitations de ton propre cœur.

Hélas! je n'étais pas guéri; mais je travaillais, je priais, et ces deux forces soutenaient mon courage.

Une année se passa ainsi. J'étais accoutumé à la famille Myrel, et j'aurais été heureux à Beauchêne, sans une fâcheuse disposition à la rêverie qui, tous les jours, me ramenait aux Platanes.

Gustave m'obéissait, et M. Myrel m'initiait aux travaux de l'usine.

C'était un homme d'un caractère ferme, dominant son entourage. Tous devaient plier devant le maître. Cependant, au logis, un petit être, le plus faible et le plus mignon, maniait à son gré le cœur paternel.

C'était Clem, comme nous continuions d'appeler

Clémence, malgré ses dix ans.

Rien de vif comme cette petite fille, rien de plus caressant. Aussi, lorsqu'elle prenait sa voix de sirène en disant: « Père, donnez-moi ceci; père, faites-moi cela », puis qu'elle avançait ses lèvres vermeilles, et couvrait de baisers le visage de M. Myrel, celui-ci ne songeait nullement à la résistance. Elle nous ensorcelait tous.

A plusieurs reprises, devant ses malices enfantines, j'avais essayé d'une légère réprimande. Mais les yeux de Clémence m'avaient regardé avec un si doux reproche, que j'avais fini par prendre aussi la mauvaise habitude de gêner l'enfant.

Souvent, ensemble, nous causions de son oncle Maxime, dont elle conservait un tendre souvenir.

A peine ce nom était-il prononcé, je voyais accourir M^{lle} Langy.

Nous nous établissions sous les acacias de la terrasse; et, tandis que les deux sœurs agitaient leur crochet, nous repassions la vie du cher exilé.

J'avais vu Maxime un seul jour au presbytère de Beauchêne; mais son âme était une de ces âmes droites et généreuses qui attirent. Il suffit d'une heure pour les connaître et d'une heure pour les aimer. Notre amitié était vraie, et une correspondance active l'avait encore resserrée.

Oui, les lettres de Maxime avaient été ma meilleure joie, durant mes longues soirées aux Platanes.

Je lui écrivais de véritables volumes. Il me répondait en me racontant ses luttes, ses espérances. Les commencements avaient été difficiles. Tour à tour, Maxime avait habité New-York et Boston; sans pouvoir utiliser ses talents dans ces deux villes immenses. Puis, à Mexico, il avait fait la connaissance d'un riche planteur, dont la fille unique avait les plus beaux yeux noirs de toute la libre Amérique. Ces beaux yeux, rayonnant de bonté et d'intelligence, s'attachèrent à la vue du jeune ingénieur. Ils admirèrent son courage, sa modestie, son dévouement, et, un jour, la riche Mercédès dit à son père qu'elle aimerait à devenir M^{me} Langy.

Lorsque nous arrivions au récit du mariage, M^{lle} Langy abandonnait leur travail.

— Je ne m'étonne pas du choix de notre nièce, faisait Eusébie d'une voix grave.

Puis, tout attendrie, se tournant vers Esther, elle ajoutait :

— Maxime est un si noble cœur!

— Oui, c'est un noble cœur! reprenait Esther avec enthousiasme. De quels présents magnifiques il nous comble depuis son mariage!

Je continuais l'éloge, et les deux chères petites tantes me remerciaient par un bon sourire.

Durant les premiers mois de son séjour à New-York, sans cesse l'ingénieur m'avait entretenu des travaux de mon père, de la possibilité de les utili-

Chronique générale.

La revision, à la Chambre du moins, tourne en eau de boudin. On sait avec quelle rapidité la discussion générale qui devait, disait-on, prendre au moins quatre séances a été close. On croit que la discussion des articles, contre-projets et amendements ne sera pas moins rapide, et la chinoiserie de M. J. Ferry aura vraisemblablement samedi soir de quatre-vingts à cent voix de majorité. Il n'est pas sûr pour cela que nous allions à Versailles.

Le Sénat mord de moins en moins à la revision. Il est très-bon enfant, comme l'a dit M. de la Rochefoucauld — bon enfant signifie souvent bonne bête — lorsque les intérêts généraux seuls sont en jeu; mais il nous a toujours paru beaucoup plus clairvoyant lorsque ses propres intérêts étaient menacés. Or, c'est le cas aujourd'hui, et le Sénat se rebiffe. Il faut dire d'ailleurs que M. Jules Ferry ne fait aucun effort pour triompher de ces velléités de résistance. Peut-être, après tout, croit-il, que la Chambre haute a tellement pris l'habitude du serpage vis-à-vis de la Chambre basse, que cette fois encore, sur un simple signe de celle-ci, elle fera le plongeon. Il faudra voir.

C'est décidément demain samedi que la conférence tiendra sa première séance au Foreign-Office de Londres, mais cette séance sera de pure formalité. Les plénipotentiaires échangeront leurs pouvoirs et fixeront la date de la première séance pour commencer la discussion. Suivant les termes de l'invitation, les puissances auront un seul plénipotentiaire, mais chacun de ces plénipotentiaires sera accompagné d'un conseiller financier qui assistera à toutes les séances avec voix consultative seulement. Le plénipotentiaire français sera M. Waddington, dont la nullité et l'anglomanie ont été si largement mises en lumière par la publication des derniers documents diplomatiques relatifs à l'incident égyptien. Son conseiller financier sera M. de Blignières. On dit aussi que MM. Barrère et d'Ayrolles seront envoyés à Londres par M. Ferry, mais sans titre officiel auprès de la conférence. Voilà un bien gros état-major qui fera probablement de bien petite besogne.

PREMIÈRES PÉPITES.

Jules Ferry avait promis à sa fidèle majorité que l'expédition du Tonkin rapporterait à la France un nombre incalculable de « grosses pépites d'or »; il avait même, pour obtenir les millions dont il avait besoin, fait distribuer aux députés une carte où le gisement des placers en question était indiqué en toutes lettres. Les millions ont été votés et dépensés; mais jusqu'à présent les pépites sont restées introuvables.

Si les galions cuirassés que nous avons envoyés au Tonkin n'en sont pas revenus chargés de tonnes d'or sur lesquelles comptait la bande des fricoteurs financiers, en

ser un jour.

Et sur ces vagues espérances, ma pensée se perdait en rêves merveilleux.

Que de fois, à ma fenêtre ouverte, en regardant les nuages, j'avais songé aux lingots m'arrivant d'Amérique.

Tous, je les déposais aux pieds de Marthe...

Et le vent passait, emportant rêves et nuages!

Hélas! depuis bien longtemps, Maxime ne me parlait plus de nos espérances. Je dus conclure à un échec. Mais je n'abandonnai pas mes illusions sans un vrai serrement de cœur.

Oui, que de fois, accoudé au balcon de ma chambre, à cette heure où les prés et les bois s'endorment, où le soleil disparaît lentement, jetant, sur les pelouses, ses rayons empourprés, je demeurais immobile et pensif, songeant toujours à cette fortune rêvée, à cette fortune qui aurait pu me rapprocher de M^{lle} Delina, et sur laquelle, hélas! la raison me disait de ne pas compter.

J'entendais, au loin, les ébats des enfants, je voyais M. et M^{me} Myrel se promener, côte à côte, dans l'allée ombreuse. Ils causaient doucement, affectueusement. Ils étaient heureux, et l'amertume me saisissait le cœur.

Puis, soudainement, un soir, jaillit de ma pensée une nouvelle espérance.

La jeunesse peut-elle vivre sans bâtir en Espagne?

revanche, ils nous ont rapporté de ces contrées lointaines un produit colonial dont le besoin ne se faisait pas précisément sentir en France.

Nous n'avons pas la moindre pépite tonkinoise, mais nous avons le choléra asiatique, amené à Toulon par l'équipage du transport de guerre la Sarthe.

La France devait déjà beaucoup à la maison Ferry frères et C^{ie}: celle-ci lui avait donné avec la Tunisie, le Tonkin et Madagascar, la ruine commerciale et le déficit: elle lui donne, en outre, le choléra. Les pépites viendront plus tard; mais des trois cents députés auxquels Ferry les avait promises, il en est quelques-uns sans doute qui bientôt ne seront plus là pour rappeler au ministre sa fallacieuse promesse.

(L'Intransigeant.)

Les journaux officieux affirment que l'épidémie du choléra à Toulon n'est pas due à la Sarthe. Or, des lettres de Toulon affirment que des cas de choléra se sont produits pendant la traversée; que ce navire n'a pas fait une heure de quarantaine; que, depuis son arrivée, plusieurs décès se sont produits sur le bâtiment; qu'un ouvrier qui travaillait à bord le 24 juin a été frappé et transporté à terre, chez lui, où il est mort deux heures après.

Les bonapartistes sérieux sont navrés, et l'un d'eux disait hier: « Décidément, on abuse de notre confiance et de notre patience. » Le fait est que la dernière incartade du jeune Victor dépasse la mesure. Vous savez que deux jours avant de faire aux comités la réponse, quasi de prétendant, que le Pays a publiée, le fils du prince Jérôme avait écrit à son père pour l'assurer de sa respectueuse et filiale obéissance, même au point de vue politique.

Or, en fait de point de vue politique, le prince Jérôme n'en connaît qu'un: décrocher la timbale césarienne pour son propre compte. Le point de vue du père et les prétentions du fils se concilient assez mal; aussi le père a-t-il menacé son rejeton de publier sa lettre s'il ne déguerpissait au plus vite et ne se dérobait par un petit voyage d'agrément aux sollicitations de ses amis. Et le prince Victor a pris le train.

Rien ne dit, par exemple, que de Moncalieri il n'enverra pas une nouvelle lettre de prétendant qu'il démentira le lendemain. Nous croyons sans peine que les bonapartistes ne soient passablement écœurés et fatigués de ces grotesques jeux de girouette.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES.

On achève, au ministère de l'intérieur, l'examen des résultats électoraux du 4^e moi dernier pour toute la France. Outre une notice, canton par canton, demandée aux préfets et résumant les divers incidents électoraux, travail considérable que le ministre, personnellement, dépouille, chaque préfet a été appelé à connaître le nombre des conseils municipaux républicains gouver-

— Victoire! victoire! m'écriai-je... Mais comment n'y ai-je pas songé plus tôt?... A défaut de fortune, j'aurai la gloire!...

Et, d'un bond, je m'élançai vers mon secrétaire. Là reposait, au fond d'un tiroir, un gros manuscrit, sur les pages duquel j'avais déversé, en sonnets, en stances, en élégies, toutes les impressions de mon âme.

Que de longues heures j'avais passées à polir ces pensées rythmées! Ce travail avait été le charme de ma vie.

Et maintenant, je serrais dans mes mains le cher manuscrit; je lui disais:

— C'est toi... toi, qui me donneras Marthe!...

Être la femme d'un poète, porter un nom qui rayonne, que tous connaissent, que tous répètent... M^{lle} Delina y sera-t-elle insensible?

Et je pensais encore.

— Ah! si j'avais été seul, sans tendresse, j'aurais dédaigné la gloire. Mon père me le disait: la gloire est une fumée!... mais, pour celle que j'aime, je veux tout tenter... J'affronterai la publicité... et qui sait?... qui sait?... peut-être réussirai-je...

Il est vrai que, venant refroidir mon brillant enthousiasme, passaient, devant mes yeux, des ombres entrevues naguère durant mon adolescence.

(A suivre.)

DU CAMPFRANC.

nementaux, monarchistes, bonapartistes, intransigeants.

Cette statistique est aujourd'hui terminée pour 58 départements.

Nous pouvons donner, dès à présent, quelques indications sur le recensement électoral qui va être prochainement achevé.

Chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton.

Nombre des chefs-lieux.....	2.680
Résultats connus.....	2.656
Manquant.....	24
Républicains.....	4.983
Conservateurs.....	513
Extrême gauche.....	46
Douteux.....	114
Total.....	2.656

Ensemble des communes.

Républicains.....	44.686
Conservateurs.....	7.493
Extrême gauche.....	155
Douteux.....	674
Résultats connus....	23.008

Nombre de voix obtenu par le candidat le plus favorisé de chaque liste.

Républicaine.....	2.834.569
Bonapartiste.....	685.422
Monarchiste.....	4.273.963
Intransigeante.....	226.872

Voici une nouvelle décoration qui va se répandre dans la République.

Ont été promus dans l'ordre royal du Cambodge: Grands croix: MM. le général Millot et le vice-amiral Courbet. Grands officiers: MM. les généraux de Négrier et Brière de l'Isle, et M. le capitaine de vaisseau Parrayon. Commandeurs: MM. les capitaines de frégate Roustau et de Maigret, et M. le colonel Guerrier, chef d'état-major du commandant en chef du corps expéditionnaire du Tonkin.

Une seconde promotion succèdera bientôt à celle-là, puisque le général Millot a été autorisé à faire des présentations en faveur des officiers, sous-officiers et soldats de terre et de mer qui servent sous ses ordres au Tonkin.

L'ÉGLISE DE L'ASSOMPTION.

On lit dans le Figaro, sous ce titre: « Commencement d'exécution: »

« M. l'abbé Lerebours, curé de la Madeleine, a reçu, par ministère d'huissier, un commandement d'avoir à se conformer aux prescriptions de l'arrêté du préfet Poubelle touchant la désaffectation de l'église de l'Assomption. Le curé de la Madeleine avait eu de M. Grévy, auquel il était allé porter ses doléances, la promesse formelle que rien ne serait fait de ce qu'avait ordonné le préfet de la Seine. Seulement, il faut croire que M. Grévy propose et que M. Poubelle dispose. »

LE BUDGET DES POSTES.

La première sous-commission du budget a entendu les explications de M. Cochery. On sait qu'il y a environ 4 millions de réductions proposées.

Le crédit de 800,000 fr. demandé pour les télégraphes souterrains a été rayé.

La sous-commission paraît décidée à supprimer soit les inspecteurs départementaux, soit les contrôleurs dont l'utilité n'est pas démontrée.

Le ministre a combattu la plupart des réductions proposées.

L'OPINION DE M. VULPIAN SUR LE CHOLÉRA.

Le professeur Vulpian qui fut appelé auprès du comte de Chambord pendant sa maladie, demeure rue Soufflot, n° 24. Tout de suite, ce savant médecin consentit à donner au rédacteur du Matin l'ordonnance qu'il venait demander pour ses lecteurs.

— Le choléra est infectueux et contagieux, dit le grand professeur. Comment s'en préserve-t-on? Comment les médecins le traiteront-ils?

Les préservatifs les meilleurs seront les plus simples. Dès que le choléra est quelque part, il faut observer une hygiène sévère. Aucun excès d'aucune sorte. Je ne parle pas seulement des excès de table et d'alcool, mais de tous les excès, de tous. Chacun devra supprimer de son régime les crudités, les salades; à cela près, ne rien

changer à son régime, ni à ses habitudes.

— Y a-t-il d'autres précautions à prendre?

— Oui, ne pas aller à la selle dans des cabinets où auraient été précipitées les déjections d'un cholérique. Ne pas jeter les selles dans les fosses d'aisance sans les avoir préalablement désinfectées.

— Par quel désinfectant?

— Le sublimé corrosif est le désinfectant par excellence. Il serait même bon d'en précipiter avant l'apparition du choléra dans les fosses d'aisance.

— Et dans les appartements?

— Dans les appartements, il faudra mettre du phénol ou tout autre désinfectant.

— Et quel traitement appliquera-t-on à la maladie si elle n'est pas arrêtée tout de suite?

— Il est très-difficile de faire une ordonnance collective, qui puisse convenir à tous les tempéraments. Dès qu'on se sentira malade, il faudra appeler un médecin.

— Quels sont les symptômes du choléra?

— La maladie commence généralement par la diarrhée. Je conseillerai aux personnes qui souffriraient de la diarrhée, si légère qu'elle soit, de boire immédiatement dix gouttes de laudanum dans un verre d'eau sucrée. Si ce remède n'est pas immédiatement efficace, on appellera un médecin.

Maintenant, une fois le mal déclaré, on le traitera par l'opium.

Du moins, puisque les absorptions sont difficiles et quelquefois impossibles aux malades atteints de choléra, on emploiera des alcaloïdes dont le plus puissant est la morphine.

On donnera aux malades des injections sous-cutanées de morphine. Ce sera là le grand remède employé contre l'épidémie si elle se déclare. Mais espérons encore.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 juin. La baisse a encore une fois repris son cours, et cependant les nouvelles sont moins mauvaises; le choléra ne présente plus la même gravité. Une seule mauvaise dépêche, publiée dans la matinée, annonce qu'un corps régulier de Chinois avait attaqué les Français au Tonkin. Cette nouvelle est commentée de diverses façons; demain on saura l'exacte vérité.

Les Consolidés Anglais cotent 100 fr. à l'ouverture et 99 15/16 à la seconde dépêche.

La Banque de France vient de détacher un coupon de 444 fr.; elle s'inscrit à 5,025, coupon détaché.

Le bilan hebdomadaire qu'elle publie aujourd'hui présente les différences suivantes sur le précédent:

Aux augmentations, l'Encaisse métallique figure pour 4,798,000 fr.; le Portefeuille pour 33 millions 683,000 francs; les Comptes courants particuliers pour 34,897,000 fr.; le Trésor pour 33 millions 246,000 fr.

Deux chapitres seulement sont en diminution, les avances pour 1,239,000 fr., la circulation pour 14,120,000 fr. Les bénéfices de la semaine sont de 660,000 fr.

Le Crédit Foncier se maintient; il ne subit pas la dépréciation des autres valeurs.

Dans sa dernière séance hebdomadaire, le conseil d'administration a autorisé pour 7,807,000 fr. de nouveaux prêts.

Les Obligations Foncières et Communales ont un marché très-sûr et sont recherchées par l'épargne qui préfère les titres qui ne sont pas sous le joug de la spéculation.

La Banque de Paris est à 817.50. Le Comptoir d'Escompte à 965. Le Crédit Industriel et Commercial à 685.

Les chemins français s'inscrivent aux cours suivants: le Nord à 1,708.75, le Lyon à 1,212.50, l'Orléans à 1,305, le Midi à 1,202.50, l'Est à 760, l'Ouest à 815.

Chronique militaire.

LES MANŒUVRES DE BRIGADE.

Le Journal de Maine-et-Loire annonce que M. le général Le Toulec est parti lundi pour Chalonnnes, où il est allé prendre la direction des manœuvres de brigade de cadres qui ont lieu en ce moment dans les environs de cette localité.

Le comité consultatif de la cavalerie est convoqué par le ministre de la guerre pour donner son avis sur l'assimilation des vétérinaires-médecins aux grades de la hiérarchie militaire.

Un grand nombre d'officiers supérieurs d'infanterie et de cavalerie viennent d'arriver à Calais pour suivre les exercices à feu à

...portée de la commission d'expérien-
...d'artillerie.

Il vient d'être décidé, à Madrid, que trois
officiers espagnols assisteront aux manœuvres
qui auront lieu en France dans le cou-
rant du mois de septembre.

L'Angleterre a organisé, à Aldershot et
dans les quartiers généraux de ses huit corps
d'armée, des bataillons disponibles toujours
prêts à être embarqués dans les trois jours
qui suivent la notification.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

LES QUÊTES A DOMICILE

Quelques maires radicaux, avec cet ai-
mable mélange de sottise et de méchancelé
qui les distingue, ont imaginé d'interdire les
quêtes à domicile, surtout lorsqu'elles ont
un but bienfaisant et religieux.

Ils ont pris dans ce but, dit la Patrie, des
arrêtés et ont érigé les quêtes en contraven-
tions punissables. D'autres ont mieux fait
encore : ils ont prétendu faire main basse
sur les fonds que les personnes charitables
venaient remis à celles qui les sollicitaient.

La Cour de cassation vient de rendre un
arrêt qui mettra fin à ces tyrannies des petits
despotes municipaux.

La Chambre criminelle, sous la prési-
dence de M. Baudouin, dans son audience du
14 juin courant, a rendu un arrêt qui se
résume ainsi :

« L'autorité municipale est sans droit
pour interdire de faire des quêtes à domi-
cile. L'arrêté pris par elle à cet égard est
illégal et non obligatoire. »

Il a été jugé ainsi sur l'appel du ministre
public, au sujet d'un arrêté municipal du
maire de Saint-Cyr-sur-Menthon (Ain).

Un sieur V... avait bravement dédaigné
l'arrêté de ce maire interdisant les quêtes à
domicile. Il fut poursuivi et cité devant le
juge de paix de Pont-de-Veyle, qui le relaxa
de la poursuite, le 7 janvier dernier.

Indignation du ministère public, qui
devrait être le commissaire ou l'adjoint au
maire : appel, et en définitive arrêt de la Cour
de cassation qui confirme ce jugement du
tribunal de simple police, basé sur l'incom-
pétence municipale dans ce cas.

En présence des abus d'autorité qui ont
été plusieurs fois signalés et de l'intimidation
exercée par la persécution radicale jus-
qu'à dans les plus petites communes, il nous
para très-utile de publier cette décision de
la Cour suprême. Elle rassurera les honnêtes
gens qui auront de bonnes actions à faire et
les personnes qui se dévouent aux œuvres de
bien.

Mais il faut vraiment être en République
et assister au détraquement qu'elle cause à
certains cerveaux, pour en être réduit à aller
jusqu'en Cour de cassation, quand il s'agit
de faire respecter la liberté de la charité.

DONS AU MUSÉE DE SAUMUR.

Plusieurs journaux de Paris publient la
note suivante :

« M. Dumont, statuaire, membre de l'Ins-
titut, a légué au musée de Saumur la tota-
lité des ouvrages qui se trouvaient dans son
atelier au jour de son décès. »

Parmi les œuvres léguées se trouvent le
Génie de la Liberté, modèle de grandeur natu-
relle de la statue de la colonne de Juillet,
et Napoléon I^{er}, modèle de grandeur natu-
relle de la statue de la colonne Vendôme. »

M^{me} la vicomtesse de Foullon de Doué,
dont nous avons annoncé le décès à Nancy
le 20 avril 1884, a également fait don, au
musée de notre ville :

1^o Du portrait de son père, Joseph-Fran-
çois Foullon, baron de Doué, né à Saumur
en 1715, assassiné par la Révolution, le 22
juillet 1789, sur la place de l'Hôtel-de-Ville
de Paris ;

2^o Du portrait de M. le lieutenant-géné-
ral comte Laferrière, amputé d'une jambe,
lequel fut le premier commandant de l'École
de cavalerie de Saumur (ancienne École) du
23 décembre 1814 à 1818.

UN PRÉFET DE LA RÉPUBLIQUE.

On écrit au Monde d'un département de
l'Ouest :

« Jusqu'à présent tout le monde croyait,
et, disons-le à notre honte, nous croyions
avec tout le monde qu'une maison de refuge
était un endroit à les pauvres filles regret-
tant leurs erreurs venaient chercher aide,
protection et bon conseil. »

« Il faut avouer que nous trompions
étrangement, et nous serions des ingrats de
ne pas remercier le préfet de X... de nous
avoir ouvert les yeux à ce sujet. »

« Cet aimable fonctionnaire visitait, il y a
quelques jours, une de ces maisons, dont le
grand défaut est d'être dirigée par des reli-
gieuses, et, se promenant au milieu des
malheureuses filles, il leur adressait des
questions de telle nature qu'elles rougis-
saient d'y répondre. »

« L'une d'elles lui inspira sans doute plus
d'intérêt ; toujours est-il qu'il se fit raconter,
et avec des détails, l'histoire de son passé,
lui demandant d'où elle venait, et ajou-
tant, en forme de conclusion, qu'il ne com-
prenait « pas qu'une « libérée » quittât une
« prison pour venir s'enfermer dans une
« autre. » »

« Mais enfin, monsieur le préfet, objecte
la Supérieure, que doit faire une jeune fille
coupable que sa famille ne veut plus revoir
et dont personne ne veut plus comme ser-
vante ? Il faut qu'elle vive, pourtant ! »

« Bah ! répond l'éhonté fonctionnaire,
une femme peut toujours gagner sa vie ; les
moyens avouables ou « inavouables » (sic)
ne lui manquent jamais ! »

« Et de rire sur ces ignobles paroles, com-
me si elles constituaient un trait d'esprit !
Voilà où nous en sommes et à quels person-
nages le gouvernement confie l'administra-
tion d'un département. »

LES FINANCIERS DE LA R. F.

Nous lisons dans l'Espérance du Peuple :
« On reprochait aux ministres de Napo-
léon III d'avoir emprunté 750 millions
en 5 ans. »

« Savez-vous ce qu'ont emprunté pen-
dant la même période, de 1879 à 1884,
ceux de la R. F. ? Trois milliards trois cent
cinquante millions ! »

« Et voilà des farceurs qui osent parler
du bon état de nos finances. »

La Cour de Paris a décidé, par un arrêt
récent, qu'en matière de pêche en temps
prohibé, lorsque, de deux individus se trou-
vant sur un bateau, l'un tenait les rames et
l'autre jetait le filet, ce dernier seul commet-
tait le délit de pêche et qu'en conséquence le
premier devait être acquitté.

Cette jurisprudence a donné lieu à un cu-
rieux incident à l'audience de la 40^e chambre.

Deux individus comparaissaient, pour dé-
lit de pêche, dans les conditions que nous
venons d'exposer. Le gendarme, rédacteur
du procès-verbal, interrogé par M. le prési-
dent, sur la demande du défenseur des pré-
venus, déclara que, comme il faisait nuit, il
ne pouvait dire lequel tenait les rames et le-
quel jetait le filet.

Le ministère public a requis l'application
de la loi contre les deux prévenus.

« Une double condamnation est im-
possible », a répondu l'avocat, en faisant
remarquer que, d'après la jurisprudence de
la Cour, adoptée précédemment déjà par
cette même chambre du tribunal, s'il y a un
coupable, il y a aussi et nécessairement un
innocent, et que cet innocent ne peut être
condamné.

« Ne pouvant distinguer l'un de l'autre,
conclut-il, vous êtes obligés d'acquitter les
deux prévenus. »

Cette argumentation a triomphé : pêcheur
et rameur ont été renvoyés des fins de la
poursuite sans dépens.

CONCURRENCE INDUSTRIELLE.

Nous lisons dans l'Union de la Sarthe :

« Nous possédions, au Mans, une impor-
tante industrie — la cordonnerie — qui
jouissait d'une grande prospérité. Certaines
branches de cette industrie étaient facile-
ment abordables, et le premier venu deve-
nait ouvrier au bout de quelques semaines
d'apprentissage. Apprentissage court et tra-
vail bien rémunéré, deux avantages aux-
quels recouraient quantité de gens sans ou-

vrage. Malheureusement, cette prospérité
semblait décliner. Les ouvriers deviennent
trop nombreux et les commandes perdent
de leur importance. Un ouvrier cordonnier
nous a affirmé qu'il gagnait environ 2 fr. de
moins par jour qu'il y a 6 mois : c'est énor-
me ! Il a vu diminuer son gain et aussi son
travail ; au lieu de six paires de chaussures,
on ne lui en accorde plus que quatre par
jour à façonner. »

Voici précisément qu'un immense maga-
sin vient de s'ouvrir à Nantes pour vendre
la cordonnerie fabriquée dans les prisons de
Belgique. N'est-ce pas la concurrence pous-
sée jusqu'à la folie ?

Les Artistes sont unanimes à constater la
puissante et jolie sonorité des nouveaux
Pianos **Lépletier**.

Conditions avantageuses sans précédent.
(Voir aux annonces.)

Faits divers.

On lit dans les journaux du Centre :

« On sait que le général de Galliffet
n'aime pas les képis de fantaisie. L'autre
jour, il rencontra sur la route d'Ambazac
un sous-officier du 17^e chasseurs dont la
tête était ornée d'une coiffure non à l'ordon-
nance. »

« Le général l'apostropha vigoureusement
et lui donna l'ordre de se rendre le jour
même, à deux heures de l'après-midi, au
quartier-général avec ce même képi de fan-
tasia. »

« A deux heures, le sous-officier, pas ras-
suré du tout, fait son entrée dans le cabinet
du général : un bon feu flambait dans la che-
minée, le général prend le képi non régle-
mentaire et, sous le nez du sous-officier
ébahî, le jette dans les flammes. »

« Notre maréchal des logis s'est estimé
heureux d'en être quitte à si bon compte. »

LA NEIGE. — Munich, 24 juin. — Après
plusieurs journées de froid, la neige vient
de faire son apparition... Les montagnes
en sont couvertes. A Auberstrof, le foin
coupé récemment est enseveli sous la neige.
On se croirait à Noël.

BIBLIOGRAPHIE

Sommaire du Jeune Age illustré, n° 482,
samedi 24 juin 1884.

Orgueil et repentir, suite d'une très-intéres-
sante étude de caractère de jeune fille. Iras-
cible, orgueilleuse, tombée dans l'infortune,
elle quitte la maison d'une tante qui veut
corriger son caractère, et entre comme gou-
vernante dans une famille étrangère, où elle
croit pouvoir suivre plus facilement les ca-
prices de sa volonté. Courrier des enfants, sur
la Corse, mœurs des habitants, histoire, as-
pect pittoresque de l'île. Jean, Jeannette et
Jeannot, trois enfants d'un sabotier font le
sujet d'une belle gravure et d'un petit article.
Le Taupier, très-intéressant article de rensei-
gnements sur les preneurs de taupes et les
habitudes de ces animaux. Suite et fin de la
notice sur Michel-Ange. Fuyons-la, sonnet
sur une fillette et une pie aussi bavarde l'une
que l'autre. Problèmes et devinettes, nom-
breuses gravures.

Abonnement, un an, 40 fr., chez M. Pal-
mé, 76, rue des Saints-Pères ; 45 centimes
le numéro.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement
du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS :

Agen. — Aix. — Alais. — Albi. — Alençon. —
Amiens. — Angers. — Angoulême. — Annecy. —
Annonay. — Apt. — Arles. — Arras. — Auch. —
Aurillac. — Auxerre. — Avignon. — Bar-le-Duc.
— Bayonne. — Beauvais. — Belfort. — Besançon.
— Béziers. — Blois. — Bordeaux. — Boulogne-
sur-Mer. — Bourges. — Brest. — Brive. — Caen.
— Cahors. — Cambrai. — Carcassonne. — Car-
pentras. — Castres. — Cette. — Chalon-sur-
Saône. — Châlons-sur-Marne. — Chartres. —

Châteauroux. — Chaumont. — Cherbourg. —
Clermont-Ferrand. — Dax. — Dieppe. — Dijon.
— Douai. — Dreux. — Duinkerque. — Elbeuf. —
Epernay. — Epinal. — Fontainebleau. — Gaillac.
— Grenoble. — Havre (le) — Honfleur. — La
Rochelle. — Laval. — Lille. — Limoges. — Li-
sicux. — Lodève. — Lorient. — Lyon. — Mâcon.
— Mans (le) — Marmande. — Marseille. — Mon-
tauban. — Montebello. — Montluçon. — Montpel-
lier. — Moulins. — Nancy. — Nantes. — Nar-
bonne. — Nevers. — Nice. — Nîmes. — Niort. —
Orléans. — Pau. — Périgueux. — Perpignan. —
Poitiers. — Puy (le). — Reims. — Rennes. —
Rive-de-Gier. — Roanne. — Rodez. — Roubaix.
— Rouen. — Saint-Brieuc. — Saint-Etienne. —
Saint-Germain-en-Laye. — Saint-Lô. — Saint-
Malo. — Saint-Quentin. — Saumur. — Sedan. —
Sens. — Tarbes. — Thiers. — Toulon. — Tou-
louse. — Tours. — Troyes. — Valence. — Valen-
ciennes. — Versailles. — Vichy.

AGENCE DE LONDRES : 38, Lombard-Street, E. C.

AGENCES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE :

Colmar. — Guebwiller. — Metz. — Mulhouse.
— Strasbourg.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance
fixe avec Coupons semestriels. — Ordres
de Bourse. — Paiement et Escompte de
Coupons (Paiement sans frais des Coupons des
C^{tes} de l'Est, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions,
renouvellements, échanges). — Garde de Titres.
— Envois de Fonds (Départements, Algérie et
Étranger). — Billets de Crédit circulaires.
— Encasement et Escompte des Effets
de Commerce. — Avances sur Titres. —
Crédits en Comptes courants et Crédits
d'Escompte sur garantie de titres. — Assu-
rances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscrip-
tions aux Emissions. — Renseignements
sur les Valeurs de Bourse, etc.

Crédit Foncier Franco-Canadien

SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE 25 MILLIONS

Constituée par Actes des Autorités législatives du Canada

ÉMISSION

De 15,000 Obligations de 500 fr., rapportant

25 fr. par an

NETS DE TOUTS IMPÔTS ACTUELS

L'intérêt annuel sera payé par semestre, les 1^{er} Jan-
vier et 1^{er} Juillet, à raison de 12 fr. 50 nets à
Paris et en dollars, au change du jour, à Québec
et Montréal.

Remboursement à 500 fr. en 50 ans à partir du 1^{er} juillet 1885

PRIX D'ÉMISSION : 466 FR. 50

(Jouissance 1^{er} juillet 1884)

Payables { 40 fr. » en souscrivant.
126 » 50 à la répartition.
150 » du 1^{er} au 15 septembre.
150 » du 1^{er} au 15 novembre.

Faculté, à toute époque, à partir de la répartition,
d'escompter à 5/0 les versements ultérieurs.

Moyennant le versement intégral de 462 fr. 50

On peut souscrire des titres entièrement libérés ayant un

droit de préférence dans la répartition.

L'Obligation donne un revenu de 5 fr. 40/0, sans compter

la prime de remboursement au pair.

On souscrit : JEUDI 3 JUILLET

(Et dès à présent par correspondance)

A la BANQUE DE PARIS et des PAYS-BAS, 3,
rue d'Antio, Paris ;
Au CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Ita-
liens, à Paris, et dans leurs Agences en France et à
l'Étranger.

Les démarches seront faites pour l'admission des
15,000 Obligations à la cote de la Bourse.

SANTÉ RENDUE A TOUS

Adultes et enfants, sans médecine ni frais, par
la délicieuse farine de santé, dite :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

qui guérit les constipations habituelles les plus
rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthi-
sie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidi-
tés, pituites, phlegmes ; nausées, renvois, vom-
issements, même en grossesse ; diarrhée,
coliques, toux, asthme, étourdissements, bruit-
dans la tête et dans les oreilles, oppression, lars-
guez, congestion, névralgie, laryngite, né-
vrose, dartres, éruptions, insomnies, mélanco-
lie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie,
chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de
la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches,
 vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau
et sang. Aux personnes phthisiques, étiques ou
rachitiques, elle convient mieux que l'huile de
foie de morue. — 37 ans de succès : 100,000
cures y compris celles de Madame la duchesse
de Caltelstuart, le duc de Pluskow, Madame la
marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, M.
le docteur professeur Dédé, Sa Majesté feu l'Em-
pereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également
le meilleur aliment pour élever les enfants dès
leur naissance. Quatre fois plus nourrissante
que la viande, elle économise encore 50 fois son
prix en médecine. En boîtes : 1/4 kilo., 2 fr. 25 ;
1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 6
kil., 36 fr. Envoi franco en France contre bon de
poste. Dépôt à Saumur, chez J. Russon, épicière.
Du BARRY et C^{ie}, limited, 8, rue Castiglione,
à Paris, et partout bons pharmaciens et épiciers.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

